



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 18 juin 2019 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice :	14		
Nombre de Conseillers présents :	11	Pouvoirs :	1
Nombre de Conseillers absents :	3	Votants :	12

L'an deux mil dix-neuf, le 18 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Bernard GUY, Brigitte JACQUET, Nicolas LAMY, Jean-Pierre MICARD, Emmanuel RAT.

Absents excusés : Madame Nathalie BEUROIS, Messieurs Louis POILLOUX et Jean-Pierre ROUAH.

Pouvoirs de : M. Louis POILLOUX donne procuration à Mme Marie-Claude DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte JACQUET

Le compte-rendu de la séance du conseil 25 avril 2019 n'appelle ni observation ni modification particulière

1- ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1- Projet Educatif Territorial (PEDT) à reconduire.
- 2- Avenants au marché public de la cantine.

2- OPH vente de logement :

L'OPH du Jura souhaite vendre une maison située 139 rue du Stade à Messia-sur-Sorne et demande l'avis de la commune concernant cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DONNE un avis défavorable à cette cession car il souhaite être en conformité avec le PLH (Plan Local de l'Habitat) qui prévoit la création de 8 logements sociaux en plus des 30 existants.

3- Trottoirs et éclairage public impasse des Frênes et rue du Canal :

Deux devis ont été reçus en mairie afin de rénover l'éclairage public impasse des Frênes et rue du Canal.

Celui du SIDEC du Jura comprend le remplacement complet de 18 mâts, impasse des Frênes, pour un montant total de 26 572.75 € TTC.

Celui de l'entreprise PERNOT 3 E propose le remplacement des luminaires seulement, sur 25 mâts, impasse des Frênes et rue du Canal pour un montant de 13 470.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 1 abstention, OPTÉ pour la proposition de l'entreprise PERNOT 3 E.

4- Achat de matériel pour le restaurant scolaire :

Le maire expose les devis reçus pour la mise en place de matériel spécifique au restaurant scolaire : armoire frigorifique, table de préparation, lave-vaisselle, meuble, chariot.

Le montant du matériel souhaité par la commune s'élève à 9 416 € HT chez Bonnet Thirode et à 8 609 € HT chez BBFC.

Arrivée de Monsieur Emmanuel RAT à 21 h 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le devis de la société BBFC et DECIDE de commander les tables et chaises en fonction des besoins.

5- Lotissement des Vignes, modification du périmètre :

L'OPH du Jura propriétaire du lot n°14 du Lotissement des Vignes ne souhaite pas édifier de logement locatif mais souhaite vendre ce lot à un particulier afin de construire une maison d'habitation. Ce lot étant identifié pour du locatif, la réalisation de la vente nécessite de sortir le lot n°14 du périmètre du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-ACCEPTÉ de modifier le règlement du lotissement en sortant le lot n°14. L'article 9 du cahier des charges et conditions de vente est ainsi libellé : « le lotissement comprend treize lots destinés à recevoir des maisons individuelles ».

-DECIDE d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

6- Subvention aux associations :

Plusieurs associations ont transmis des demandes de subventions en mairie. Seule l'association du Club Entraide et Amitié a fourni un dossier complet avec les bilans financiers et les projets en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de verser 150 € à l'association du Club, Entraide et Amitié.

D'autres subventions sont susceptibles d'être versées aux associations locales qui fourniront un dossier complet.

7- Souvenir français :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de renouveler son adhésion auprès du Souvenir français pour un montant annuel de 50 €.

8- Achat d'une tondeuse :

Trois devis ont été sollicités pour prévoir l'achat d'une tondeuse électrique mieux adaptée aux petites surfaces :

Jardival : 1 050 € TTC

Griffon : 848 € TTC

Voisin : 770 € TTC

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 2 abstentions, DECIDE de porter son choix sur le devis des établissements VOISIN à Voiteur pour la tondeuse STIHL RMA à batterie pour un montant TTC de 770 €.

9- Espace communautaire ECLA, recomposition du conseil communautaire :

Au plus tard, le 31 août de l'année qui précède celle du renouvellement des conseils municipaux, l'EPCI et ses communes membres doivent procéder à la détermination du nombre ainsi qu'à la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Pour ce faire, l'Agglomération a le choix entre les dispositions relatives à la règle de droit commun ou à l'instauration d'un accord local défini dans des conditions bien précises.

Pour ECLA, la répartition selon la règle de droit commun conduirait à 64 sièges, répartis comme suit : Lons-le-Saunier : 28 sièges, Montmorot : 5 sièges, Perrigny : 2 sièges et les 29 autres communes : 1 siège

En ce qui concerne l'accord local, 5 propositions sont possibles et conduisent à la répartition suivante :

1 ^{ère} simulation	2 ^{ème} simulation	3 ^{ème} simulation	4 ^{ème} simulation	5 ^{ème} simulation
59 sièges	60 sièges	61 sièges	62 sièges	63 sièges
Lons-le-Saunier : 24 Montmorot : 4 Perrigny : 2 Autres communes : 1	Lons-le-Saunier : 24 Montmorot : 4 Perrigny : 2 Courlaoux : 2 Autres communes : 1	Lons-le-Saunier : 24 Montmorot : 4 Perrigny : 2 Courlaoux : 2 Macornay : 2 Autres communes : 1	Lons-le-Saunier : 24 Montmorot : 4 Perrigny : 2 Courlaoux : 2 Macornay : 2 Courlans : 2 Autres communes : 1	Lons-le-Saunier : 24 Montmorot : 4 Perrigny : 2 Courlaoux : 2 Macornay : 2 Courlans : 2 Messia-s/Sorne : 2 Autres communes : 1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE la recomposition du Conseil Communautaire en vue du renouvellement des conseils municipaux et CHOISIT la 5^{ème} simulation à 63 sièges répartis comme suit :- Lons-le-Saunier : 24, Montmorot : 4, Perrigny : 2, Courlaoux : 2, Macornay : 2, Courlans : 2, Messia-s/Sorne : 2, Autres communes : 1.

10- École : Projet Educatif Territorial (PEDT) à renouveler :

Le projet éducatif territorial pour l'année scolaire 2018/2019 arrive à échéance, la question de son renouvellement se pose. Le comité de pilotage du PEDT, lors de sa séance du 11 juin 2019, a fait le bilan et formulé quelques observations sur le fonctionnement des NTAP. La modification des horaires de ceux-ci étant trop complexe à mettre en œuvre pour la prochaine rentrée, l'organisation de la semaine scolaire actuelle sera reconduite en septembre 2019. Pour permettre la perception de l'aide de l'Etat d'un montant de 50 € par élève pour l'organisation des NTAP, il convient de redéposer un nouveau PEDT. Il est possible de le renouveler pour une période de 3 ans. Si durant cette période des modifications étaient à apporter, elles seraient faites par avenants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer le PEDT 2019-2022 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

11- Marché public du restaurant scolaire : avenants

Le maire présente deux avenants au marché de travaux pour le restaurant scolaire : AMVR POUAPON (lot 5 carrelages faïences) pour un montant HT de 735 € et PAGET (lot 2 menuiseries extérieures) pour un montant HT de 1 554.32 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE ces avenants et AUTORISE le Maire à signer tous les avenants relatifs au marché du restaurant scolaire.

12- Questions diverses :

-Cartes avantages jeunes 2019-2020 : cette carte, d'une valeur de 7 €, sera offerte par la commune aux jeunes habitants de Messia, dans la tranche d'âge de 3 ans révolus à 26 ans révolus au 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOUHAITE reconduire l'opération pour l'année 2019-2020.

La demande de carte sera à déposer uniquement par l'intéressé(e) avant le 15 août 2019. Elle sera à retirer dans les mêmes conditions, le mardi 3 septembre de 19 à 20 H à la salle des fêtes de Messia.

-Repas annuel des anciens : le repas des anciens est programmé, comme chaque année, au dernier dimanche de novembre, soit le 24 cette année. Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de fixer le montant à 28 € /repas pour la partie traiteur. Les personnes concernées seront celles nées en 1946 et avant. Un colis d'une valeur équivalente au repas sera offert aux personnes dans l'impossibilité de participer à ce moment de convivialité pour raison de santé.

13- Comptes rendus de réunions

Le maire donne lecture des comptes rendus de réunions suivants :

-Comité technique ECLA-Orange du 06 juin 2019 (déploiement de la fibre à la suite du désengagement de SFR, l'installation de deux nouvelles armoires sera faite par les services d'Orange).

-Conférence des maires à ECLA du 18 avril 2019.

-Conférence des maires à ECLA du 28 mai 2019. Le dossier, assez complexe sera repris lors d'un prochain conseil.

-Assemblée générale des Francas du Jura du 12 juin 2019.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,